



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLER DISTRICT 1 - SAINT-SACREMENT DISTRICT 3 - TRUDEL

Date du scrutin : 19 février 2023

Par cet avis public, Mme Annick Tremblay, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 20 janvier 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis.
 - Le 24 novembre 2022 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'étiez pas en curatelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 24 novembre 2022, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : **Maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau**
Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale
2, place La Salle, 1^{er} étage
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3

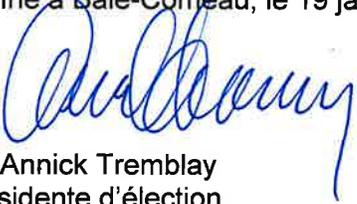
Jours et heures : **Judi 2 février 2023** **De 9 h à 22 h**
 Vendredi 3 février 2023 **De 9 h à 16 h**
 Samedi 4 février 2023 **De 9 h à 15 h**

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Me Annick Tremblay, présidente d'élection
2, place La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3

Tél. : 418 296-8188
Courriel : elections@ville.baie-comeau.qc.ca

Donné à Baie-Comeau, le 19 janvier 2023.


Me Annick Tremblay
Présidente d'élection